



W-B E : Epreuve commune certificative de dissertation en 6^{ème} année de Transition - Année scolaire 2017-2018

Cette circulaire remplace la circulaire n° 5974 du 2/12/2016

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Secondaire ordinaire de plein exercice

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Année scolaire 2017-2018

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 31.01.2018

Mot-clé :

Epreuve – commune –dissertation – 6^{ème} de Transition

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d’enseignement secondaire ordinaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour information :

- Au Service général de l’Inspection ;
- A la FAPEO ;
- Aux organisations syndicales.

Signataire

Administration : AGE – Service général de l’Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles M. Didier LETURCQ, Directeur général adjoint

Personnes de contact

Direction des Affaires pédagogiques et réglementaires Catherine Guisset (02/690.80.32)

Nom et prénom	Téléphone	Email
MOULART Laurence	0479/88.36.30	laurence.moulart@w-b-e.be

Bruxelles, date de parution de la circulaire

**Objet : W-B E : Épreuve commune certificative de dissertation
6^e année de Transition – Année scolaire 2017-2018**

Madame la Préfète, Madame la Directrice,
Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur,

L'épreuve commune certificative de dissertation pour les élèves de 6^e année de l'enseignement de transition organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement rencontre, depuis sa première édition en 2012, un réel succès. La participation d'une septantaine d'écoles motive la poursuite de l'expérience, toujours **sur base volontaire**.

- **Construction de l'épreuve**

La construction de l'épreuve (évaluation comprise) est placée sous la responsabilité d'un groupe de travail, constitué de professeurs issus de différents districts et de Madame Laurence MOULART, Conseillère pédagogique en Français (DS) pour le SGFWB.

- **Date de l'épreuve**

Pour des raisons de confidentialité et d'équité, l'épreuve précitée sera organisée, dans toutes les écoles volontaires, **la matinée du mercredi 25 avril 2018**, et ce par dérogation à l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2014 *portant approbation du règlement des études de l'Enseignement secondaire ordinaire organisé par la Communauté française*.

- **Épreuve différée**

En cas d'absence justifiée le jour de l'épreuve, une épreuve différée sera organisée le **mercredi 2 mai 2018** à l'intention des intéressés.

Un exemplaire de ladite épreuve sera envoyé par courrier électronique sur demande à Madame MOULART (laurence.moulart@w-b-e.be).

- **Seconde session**

Pour des raisons tant pratiques que pédagogiques, aucune épreuve commune n'est prévue en septembre.

- **Modalités de passation**

La durée de l'épreuve est fixée à cinq périodes de 50 minutes, avec une tolérance de 15 minutes. Les élèves disposeront d'un **dictionnaire** de la langue française et, le cas échéant, d'un dictionnaire de traduction pour les élèves non francophones. Des outils linguistiques peuvent également être laissés à leur disposition. De même, l'épreuve se déroulera **à cahier ouvert**.

- **Forme de la dissertation**

L'épreuve s'accompagnera, comme pour les éditions précédentes, d'un portefeuille de textes permettant d'enrichir la réflexion et la prise de position des élèves.

Comme les années précédentes, les élèves seront invités à illustrer leur argumentation en mobilisant des savoirs, expériences culturelles, lectures... de leurs cours de français du 3^e degré et, plus particulièrement de 6^e année.

La dissertation se conformera aux exigences de maîtrise des compétences telles que fixées par le référentiel des compétences terminales et par le programme d'études de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- **Évaluation et pondération**

Un dossier explicatif sera transmis aux enseignants, via les Chef d'établissement et personne(s) de contact, au début du mois de février. Il comprendra notamment les consignes générales et la grille d'évaluation assortie d'un commentaire.

L'épreuve de dissertation pourra représenter un tiers des points de l'examen de juin si les élèves sont soumis, outre la synthèse du CESS, à un examen en interne (généralement oral). Soit un tiers pour la synthèse (CESS), un tiers pour la dissertation et un tiers pour l'examen interne.

L'épreuve de dissertation pourra représenter la moitié des points si l'école n'organise pas d'examen en interne. Soit la moitié pour la synthèse (CESS) et la moitié pour la dissertation.

La correction sera assurée par le professeur titulaire. Si l'équipe pédagogique le souhaite, des corrections collectives permettront des échanges de copies et/ou vérifications.

- **Acheminement des dossiers et mesures de confidentialité**

Les documents imprimés, empaquetés par dix, sous film plastique, seront envoyés au chef d'établissement la semaine du **16 au 20 avril 2018**.

Par souci d'équité, le chef d'établissement veillera à **garantir la parfaite confidentialité de l'épreuve jusqu'au jour de la passation**. Il en va de la crédibilité de l'épreuve, des Directions et du réseau.

A cet effet, les épreuves seront **entreposées**, sous clé, jusqu'au jour de passation, **dans le bureau du chef d'établissement**. Celui-ci en avertira le(s) professeur(s) de français en charge de l'épreuve et **conviendra avec eux de l'heure** à laquelle ils pourront venir les retirer.

Le chef d'établissement veillera, en outre, à **informer le personnel d'accueil ou le secrétariat** des mesures particulières relatives à la réception des documents, de manière à ce que la procédure décrite ci-dessus, soit parfaitement respectée.

- **Inscriptions**

Les inscriptions sont à envoyer **au plus tard pour le mercredi 31 janvier 2018** à Madame MOULART au moyen du **formulaire ci-annexé** par courriel à l'adresse laurence.moulart@w-b-e.be.

Seules les inscriptions respectant les formes et délais seront prises en considération.

Je vous remercie de porter la présente circulaire à la connaissance des collègues concernés.

Didier LETURCQ,

Directeur général adjoint

Épreuve commune certificative de dissertation Formulaire d'inscription année 2017-2018

Je soussigné(e)
Préfet/Préfète des études / Directeur/Directrice, inscris l'établissement dont les coordonnées sont reprises ci-dessous à l'épreuve commune certificative de dissertation W-B E à destination des élèves de 6^e année de l'enseignement de transition, selon les modalités de la présente circulaire.

Numéro FASE :
Nom de l'établissement :
Adresse de l'établissement :
Nom du chef d'établissement :
Adresse électronique du chef d'établissement :
Personne de contact (enseignant) :
Adresse électronique de la personne de contact :
Professeurs concernés :
Nombre d'élèves concernés (+10%) :
Nombre de versions adaptées pour élèves à besoins spécifiques : - V1 (Arial 20) : - V2 (Arial 14) : - V3 (Dyslexic 12) :

Date :
Signature :

À envoyer à Madame MOULART **pour le 31 janvier 2018 au plus tard** par courrier électronique à l'adresse laurence.moulart@w-b-e.be.

Seules les inscriptions respectant les formes et délais seront prises en considération.